

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mardi 26 novembre 2014 à 19h30

Absents: C.Biboud (excusée), F.Kowalczyk.
Secrétaire de séance : H.de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 29 octobre 2014

Le Conseil approuve à l'unanimité le CR du Conseil du 29 octobre dernier.

2) Délibérations.

a) Taxe d'aménagement / part communale.

Le Conseil procède aux votes suivants :

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abs</u>
Maintien des taux actuels (2%, 5 et 10 % selon zones) :	9	0	0
Exonération abris de jardin (moins de 20 m ²) :	6	2	1
Exonération locaux industrie et artisan :	7	0	2

Il est convenu que les résultats de cette délibération seront revus tous les ans.

b) Dissolution du CPI, demandé par le SDIS.

Tous les membres du Conseil sont d'accord de dissoudre le CPI

3) Informations et affaires diverses.

a.- TFTA (Transatlantic Free Trade Area – Zone de libre échange transatlantique).

Nous dénonçons le secret qui a entouré les négociations sur cet accord. C'est ainsi que nous demandons :

- la publication des textes,
- la mise en place d'un moratoire,
- l'ouverture d'un débat national.

Nous convenons de l'envoi d'une motion à la Préfecture.

b.- Handicap : Avant le 27 septembre 2015, nous devons déposer en Préfecture les mesures à prendre pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tous les lieux publics.

4) Commissions et Syndicats.

a.- SIVOS. Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) se mettent en place à la satisfaction de tous.

b.- SDEY : Notre délibération n'a pas été reçue en Préfecture. Nous renvoyons un double.

5) Divers.

- Le chemin d'Auxerre a été remis en cailloux (300 t) et damé.
- PLU : le Conseil doit décider l'année prochaine si l'intérêt de la commune est de le mener à son terme.
- Foyer : prévoir l'affichage du règlement.
- Plafond et éclairage du Foyer communal : étudier leur réfection.
- Réception de la part des sablières de Gurgy de 120 tonnes de raboté stocké au DDI.
- Courrier de remerciements adressé à Mr le Préfet de nous avoir accordé une aide au taux maxi pour la réfection de la toiture du local Pompiers.

La séance est levée à 21 h 55